

**NOTE D'INFORMATION
A L'ATTENTION DES ABONNES
DE LA VERRERIE**

COMMUNE DE SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE

Affaire suivie par : Stéphanie FLACK (accueil : 02 33 98 44 44)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau public de distribution d'eau potable, la Communauté d'Agglomération de FLERS AGGLO va effectuer le remplacement de certaines canalisations dont celle de votre branchement et sa mise en conformité.

Pour ce faire, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) confie à l'entreprise Floro TP la réalisation simultanée de 2 opérations :

- la réfection systématique de la partie publique du branchement en Poly Ethylène Haute Densité (PEHD), dans le cadre de la réglementation visant à la suppression des branchements en plomb.
- la mise en conformité du branchement avec la réglementation en vigueur (article R 1321-55 du Code de la Santé Publique), en installant un clapet anti-retour dont l'objectif est d'éviter des retours d'eau dans le réseau collectif en cas de vidange de celui-ci ou encore une contamination du réseau collectif par une source privée d'alimentation en eau (puits...).

Nous profiterons de cette occasion pour **si nécessaire** :

- remplacer le compteur par un compteur neuf équipé d'une tête radio-relève permettant l'enregistrement des données du compteur à distance.
- installer, à la charge du service, un robinet verrouillable avant compteur s'il n'existe pas.

Les travaux seront réalisés **à partir de la semaine du 17 mars 2025** et pour une durée de 5 semaines environ.

La distribution de l'eau pourra être occasionnellement interrompue. Aussi, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement s'excuse de la gêne occasionnée.

Le Vice-Président chargé de l'Eau Potable



Gilles RABACHE

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :

Flers Agglo - Direction Eau et Assainissement

Monsieur le Président - 1, rue d'Athis - CS 149 - 61103 FLERS Cedex

Tél. : 02 33 98 44 44 - Courriel : eau@flers-agglo.fr